Lévesque, Claudette

De: Isabelle et Daniel [lecalm@live.ca]
Envoyé: 29 novembre 2016 19:58
À: Greffe
Objet: Observations en lien avec le dossier R-3964-2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Qc H4Z 1A2

Madame,
Attendu que:

1) Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique;
2) Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique dont le fonctionnement n'a jamais fait défaut;
3) Nous avons toujours et nous continuons de payer tous nos comptes d'électricité approvisionné par Hydro-Québec dès leur réception;
4) La régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement;
5) Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012, lorsque nous nous sommes opposés au remplacement de notre compteur électromécanique. Selon cette référence, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques;

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ, et finalement, nous exigeons que notre lettre soit publiée dans les observations sur le site de la Régie avant le début des audiences qui auront lieu prochainement.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle Montcalm
71 Wellington
Huntingdon, Qc
J0S 1H0